

ARRETE DU MAIRE

N° 429 /25 du 28 MAI 2025

DESIGNANT MONSIEUR JEAN-JACQUES AFCHAIN
POUR REPRESENTER LE MAIRE A LA PRESIDENCE
DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES

Le Maire de la Ville du Mont Dore,

Vu la loi organique modifiée n° 99-209 du 19 mars 1999 relative à la Nouvelle-Calédonie,
Vu la loi modifiée n° 99-210 du 19 mars 1999 relative à la Nouvelle-Calédonie,
Vu le code des communes de la Nouvelle-Calédonie,
Vu la délibération n°424 du 20 mars 2019 portant réglementation des marchés publics,
Vu l'arrêté n°344/20 du 10 juillet 2020 désignant Monsieur Jean-Jacques AFCHAIN pour représenter le Maire à la présidence de la Commission d'Appel d'Offres,
Vu l'élection du Maire en date du 21 mai 2025,
Vu l'élection des adjoints en date du 28 mai 2025,
Vu la délibération n°___/25/V du 28 mai 2025 portant composition de la Commission d'Appel d'Offres,
Considérant la nécessité de désigner un élu pour représenter le Maire à la Commission d'Appel d'Offres,

ARRETE :

- Article 1 : Est nommé pour représenter le Maire à la présidence de la Commission d'Appel d'Offres : Monsieur Jean-Jacques AFCHAIN, 1^{er} adjoint au Maire.
- Article 2 : L'arrêté n°344/20 du 10 juillet 2020 est abrogé.
- Article 3 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nouvelle-Calédonie dans un délai de deux mois à compter de sa notification et de sa publication. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr
- Article 4 : Le Maire et le secrétaire général sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté qui sera inscrit au registre de la Ville, transmis à la Commissaire Déléguée de la République pour la province Sud, notifié à l'intéressée et publiée sous format électronique.

Fait au Mont-Dore, le 28 MAI 2025

Le Maire,


Elizabeth RIVIERE



Ampliations :

Subdivision Administrative Sud
Intéressé
Cabinet du Maire
Direction des services techniques et de proximité
Secrétariat Général (SAG : registre et publication)